

Aide-mémoire - Étapes à suivre pour les études à distance ou en présentiel

- Communiquer avec sa direction de recherche, de programme ou de module pour savoir si en tant qu'étudiante ou étudiant, je devrai me déplacer ou suivre les cours à distance
- S'assurer que sa direction de recherche, de programme ou de module communique avec le ou la conseillère aux étudiants étrangers via international@uqat.ca pour aviser si le déplacement est nécessaire ou non et s'il y a des cours à distance
- S'assurer que sa direction de recherche, de programme ou de module puisse connaître le nom du ou de la conseillère aux étudiants étrangers qui l'accompagnera et que celui-ci l'en informe

S'il y a **déplacement au Québec** :

- Avoir rédigé un plan de quarantaine
- Avoir fait le lien avec le ou la conseillère aux étudiants étrangers pour planifier son arrivée (et lui faire part de son plan de quarantaine)
- Transmettre ses pièces d'immigration (CAQ et permis d'études) au ou à la conseillère aux étudiants étrangers sur place
- Communiquer avec un membre du personnel de l'UQAT relié à votre projet d'études (votre direction de recherche, de votre programme ou de votre module, de la technicienne ou de la secrétaire de direction) pour procéder à votre inscription
- S'assurer que l'UQAT est sur la liste des établissements autorisés à recevoir des étudiants en provenance de international (liste pouvant être appelée à évoluer)
- Utiliser ArriveCan et soumettre obligatoirement certains renseignements par voie numérique avant votre arrivée, mais aussi, après votre entrée au Canada. Pour en savoir plus

Si les **études sont à distance** :

- Transmettre ses pièces d'immigration (CAQ et permis d'études) au ou à la conseillère aux étudiants étrangers par courriel international@uqat.ca
- Communiquer avec un membre du personnel de l'UQAT relié à votre projet d'études (votre direction de recherche, de votre programme ou de votre module, de la technicienne ou de la secrétaire de direction) pour procéder à votre inscription à des cours à distance
- Avoir fait le lien avec le ou la conseillère aux étudiants étranger pour planifier son éventuelle arrivée
- Réfléchir et rédiger son plan de quarantaine dans une optique d'arrivée potentielle à l'hiver 2021 (en faisant le lien avec le ou la conseillère aux étudiants étrangers)